

Configurations avancées du module

Rendez-vous dans la page : **Accueil** → **Modules / Applications** → **EInvoicing** → onglet **Options**

Depuis cette page, vous pouvez activer ou désactiver l’envoi et/ou la réception des factures électroniques. Nous vous recommandons de n’activer que la fonction **“Activer l’importation des factures d’achat”** et de ne PAS mettre **“Activer l’exportation des factures clients”** (cette obligation ne tient que pour certaines entreprises ou à partir du 1er septembre 2027, cela vous simplifiera le démarrage).

Pour les utilisateurs avancés, voici une vue exhaustive des options disponibles (si envoi et réception activée) :

CONFIGURATION DU MODULE FACTURE ÉLECTRONIQUE

← Retour à la liste des modules

Paramètres du point d'accès (PA, PDP...)

Options

À propos

Activer l'importation des factures d'achat

Oui

Activer l'exportation des factures clients

Oui

Enregistrer

Synchronisation Dolibarr -> PA/PDP

Sélectionnez le protocole d'échange (pour la génération et l'envoi des factures)

CII

Génération automatique de la facture électronique une fois la facture validée.

Activer la validation des données des tiers via les API gouvernementales (SIREN, TVA)

Validation locale du fichier de facture électronique généré

Avertissement uniquement

Validation à distance, via la plateforme agréée, du fichier de facture électronique généré

Pas de validation

Annuler l'enregistrement de la facture si la génération automatique de la facture électronique échoue.

Vérification à distance de l'accessibilité du destinataire dans l'annuaire depuis l'écran de facturation

Exiger que le destinataire soit joignable avant la transmission

No

Ne pas générer de factures électroniques pour les particuliers (B2C)

Le statut « Encaissé » (212) n'est envoyé que pour les opérations dont la TVA est due sur encaissement. Ce module ne définit pas ce régime, il lit le mode de TVA configuré dans le module Taxes/TVA. Valeur actuelle, biens / services

Sur

facture / Sur paiement Configuration

VAT regime declared on the e-invoice (BT-8)

Automatic (from the VAT mode of the Tax/VAT module)

Transmettre automatiquement à la PA à la validation

Informez le fournisseur du paiement d'une facture

Autoriser le renvoi d'une facture déjà transmise (Avertissement : ne doit pas être utilisé en production, cela enfreint les contrats AFNOR/PA)

Autoriser la régénération de la facture électronique d'une facture transmise (développement) (Avertissement : ne doit pas être utilisé en production, cela enfreint les contrats AFNOR/PA)

Taille maximale du fichier e-facture (Mo)

Mention de frais de recouvrement

Mention de pénalités de retard de paiement

Mention concernant les remises pour paiement anticipé (ristournes)

Synchronisation PA/PDP -> Dolibarr

Génération automatique des produits manquants

Importer les lignes sans produit en lignes libres

Génération automatique des tiers manquants

Complétez les informations manquantes concernant les tiers lors de la réception d'une facture électronique.

Nombre de flux traités par défaut par appel

100

Délai de recouvrement de synchronisation par défaut (heures)

12

Autre

Activer la prise en charge de Chorus (Fonctionnalité pas encore prise en charge)

Conservé le détail complet des appels API dans l'historique

Enregistrer

Le champ "**Protocole d'échange**" doit être placé sur "**CII**" (**Factures électroniques XML standard**). Ne surtout PAS choisir le format "Factur-X" qui a de moins en moins la préférence des plateformes agréées car complexe, moins interopérable et très consommateur d'espace disque. Pour les premières semaines de démarrage, nous recommandons de n'activer que l'option :

"Génération automatique de la facture électronique une fois la facture validée".

Le champ « **Sélectionnez votre plateforme Point d'accès à la facturation électronique (PA)** » permet de choisir le prestataire utilisé pour l'échange des factures. Les choix proposés dépendent des points d'accès installés sur votre instance, par exemple :

- ESALINK - nécessite un abonnement au groupement « PDP Libre » (contacter un distributeur du groupement) ;
- SuperPDP - deux modes de connexion possibles :
 - « **Identifiants directs** » (**Client Credentials**) : vous saisissez vous-même une clé Client ID / Client Secret fournie par SuperPDP ;
 - « **Autorisation déléguée** » (**Authorization Code**) : vous cliquez sur « Connecter à SuperPDP », vous êtes redirigé vers SuperPDP pour valider la connexion (parcours de type KYC/KYB), puis renvoyé automatiquement vers **Dolibarr**, déjà connecté. C'est le mode à utiliser si vous (revendeur/prestataire) connectez le compte SuperPDP d'un client final plutôt que le vôtre.

Une fois le point d'accès choisi, un second bloc apparaît : « **Configuration de la connexion au point d'accès** ». Il contient les champs propres au prestataire (clé API, identifiants...) ainsi que les boutons :

- « **Générer le jeton d'accès** » / « **Régénérer le jeton d'accès** » : demande un jeton d'authentification auprès du point d'accès ;
- « **Test de connexion** » : vérifie que **Dolibarr** parvient à joindre le point d'accès avec les identifiants saisis.

Revision #3

Created 2026-08-10 08:38:11 UTC by Fallinah

Updated 2026-08-10 09:02:50 UTC by Fallinah